

La bataille du Ceta

L'actu

Un accord que Magnette doit vendre à présent

■ Une ultime revendication sur le tribunal d'arbitrage aurait pu tout faire capoter, jeudi matin.

Récit Stéphane Tassin

Mercredi soir, lorsqu'ils quittent le Lambert aux alentours de 23 heures, les négociateurs des différentes entités fédérées et du gouvernement fédéral ne sont pas encore tombés d'accord sur un texte commun. Un nouvel élément sera amené jeudi matin sur le coup de 10 heures : une demande d'avis sur le mécanisme d'arbitrage (ICS) à la Cour européenne de justice. Le Premier ministre, Charles Michel, ne veut pas entendre parler. Mais si Paul Magnette (PS) était, semble-t-il, prêt à laisser tomber, Maxime Prévot (CDH) n'entendait pas lâcher le morceau – menaçant même de quitter les négociations. Il obtient gain de cause.

Après une nuit d'examen approfondi des derniers textes envoyés par la Commission européenne et l'annulation du sommet entre l'Union européenne et le Canada acquise comme une ultime plume au chapeau des coalisés wallons, le seul point qui occasionne encore un blocage est donc levé. Un accord est enfin validé. Les Parlements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles décident rapidement de convoquer des séances plénières pour ce vendredi. Un débat est prévu en Wallonie à partir de 11 heures et un vote est prévu à 16 heures. Les députés rallieront ensuite Bruxelles et le Parlement de la Fédération pour un exercice similaire. Les Bruxellois feront de même à 13 heures.

La bataille de la communication

Rapidement, les premières réactions tombent. Le MR considère que le PS et le CDH sont enfin revenus à la raison et que rien n'a changé. Ecolo déplore le vote trop rapide et le manque d'examen approfondi, tandis que le PTB appelle les députés à refuser ce vote. Chacun tente de montrer qu'il a gagné ou que rien n'a été fait. Tous, excepté Paul Magnette, qui a déjà commencé discrètement la bataille de la communication. Car il s'agit de convaincre.

Vers 17h30, il rencontre la plateforme (CNCD, syndicats, mutuelles, etc.), les véritables lanceurs d'alerte sur les traités de libre-échange. Il parvient manifestement à les convaincre. *"Sur le fond il y a toute une série d'avancées qui nous permettront de nous prémunir vis-à-vis du TTIP (projet d'accord de libre-échange avec les Etats-Unis - NdLR). Mais il y a aussi différentes choses qui n'ont pas été obtenues comme des mécanismes de sanction en matière d'environnement notamment. Il y a aussi le maintien de listes négatives en matières de service"*, explique le secrétaire général du CNCD, Arnaud Zacharie, qui considère que, globalement, l'accord est positif.

Après son face-à-face avec la société civile, Magnette a enchaîné les plateaux de télévision avant de filer au Parlement wallon, où la commission des affaires européennes l'attendait à 21h30.

L'édito

La Belgique reste une vraie terre de compromis

Par Francis Van de Woestyne

Le bonheur des peuples n'est pas dans la mondialisation débridée, dans l'extension démesurée des marchés, dans l'abandon total des souverainetés nationales, dans la perte de contrôle démocratique au profit des multinationales, dans la confiscation de la parole citoyenne par des technocrates obtus, dans la suprématie d'élus coupés de leur base. Non...

Au contraire. Les citoyens doivent être davantage entendus. Ils doivent être plus acteurs que spectateurs de leur destin. Au niveau européen, l'abîme est grand. Le travail de reconstruction, de "relégitimation" est urgent. L'Europe paraît éloignée, technocratique, trop absente ou trop présente. Elle n'est pas seule responsable de son désamour. Souvent, les gouvernements européens lui font porter la responsabilité de décisions impopulaires.

Dans ce contexte, le débat autour du Ceta, ce traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, a été bénéfique. Pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'il y avait des préoccupations légitimes à rencontrer. Le recours aux arbitrages privés pouvait inquiéter. Le monde agricole exprimait des craintes réelles à l'idée, fautive mais répétée, de voir débarquer, sur les marchés nationaux de dizaines de milliers de tonnes de viande bovine, autant de viande porcine, de poulets au chlore, déstructurant ainsi les productions locales. Les peurs avaient été alimentées par ceux qui, de bonne foi ou non, voyaient ce Ceta comme le symbole du libéralisme débridé alors que de nombreux experts le trouvaient bien plus "protecteur" que nombre de traités bilatéraux signés par des Etats européens.

Ensuite parce qu'il a permis à de nombreux citoyens de se réapproprier un débat public, de se plonger dans la lecture d'opinions sur ce traité, de comparer les arguments des uns et des autres. Ils se sont ainsi "repolitisés" dans le bon sens du terme. Enfin, parce que les négociations ont finalement permis de démontrer que, quoi qu'il arrive, la Belgique est et reste la "reine" ou "l'arène" du compromis : autour de la table belgo-belge, il y avait des libéraux, des socialistes, des humanistes, francophones, des nationalistes germanophones et flamands. Et ce petit monde a réussi à trouver une position unanime.

Evidemment, la Belgique est ce qu'elle est. A peine l'accord était-il conclu que tous les protagonistes en faisaient une lecture très partisane. Les membres de la majorité wallonne (PS et CDH) affirment qu'ils ont obtenu des avancées décisives. Tant mieux si leur bras de fer a permis de consolider, de clarifier, de rassurer. Les membres de la majorité fédérale (les libéraux) affirment que le traité n'a pas bougé d'une virgule. Les dernières heures ont mis en lumière une guéguerre un peu vaine entre socialistes et humanistes wallons pour déterminer qui obtiendrait in fine le titre de "monsieur Wallonie". C'est clair : Paul Magnette a signé, dans cet épisode, le meilleur "coup politique" de sa carrière. Allons-nous être inondés de denrées infectes, dangereuses, bon marché, produites outre-Atlantique ? Ce serait faire injure au travail de nos amis canadiens. L'important est que ce traité soit rapidement signé et qu'il permette une augmentation des exportations belges (fruits, légumes, produits laitiers) vers le Canada.

Le texte

Le détail de l'accord intrabelge

■ Le point majeur réside dans l'avis sur l'ICS demandé à la Cour européenne de justice.

Voici les détails de l'accord intervenu jeudi en fin de matinée au sein du Codeco (comité de concertation intrabelge) entre le fédéral et les entités fédérées. Si cet accord est validé par le Conseil de l'Union européenne, les entités récalcitrantes délégueront leur signature à l'Etat fédéral.

1 La possibilité de débrancher la prise. A tout moment durant le processus de ratification du Ceta (traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada), une entité fédérée aura l'occasion de suspendre le traité. *"Les autorités concernées procéderont, chacune pour ce qui les concerne, à intervalles réguliers, à une évaluation des effets socio-économiques et environnementaux de l'application provisoire du Ceta. Au cas où l'une des entités fédérées informerait l'Etat fédéral de sa décision définitive et permanente de ne pas ratifier le Ceta, l'Etat fédéral notifiera au Conseil au plus tard dans un délai d'un an à compter de la notification par ladite entité de l'impossibilité définitive et permanente pour la Belgique de ratifier le Ceta."*

2 La Cour de justice de l'UE sera saisie sur l'ICS (mécanisme d'arbitrage entre entreprises et Etats). Il était acquis depuis le mois de février 2016 que le mécanisme ICS ne serait pas appliqué durant la période transitoire d'application du traité (la période durant laquelle les Etats ratifieront le Ceta). Désormais, on sait que *"la Belgique demandera un avis à la Cour de justice de l'Union européenne concernant la compatibilité de l'ICS avec les traités européens"*.

3 Les normes. Une crainte de la Wallonie résidait dans l'abaissement des normes élevées existantes en Europe. Il est désormais acquis, si le Conseil (les Etats membres) accepte les demandes belges, qu'à chaque fois

qu'une discussion aura lieu sur ce sujet au sein du comité conjoint (réunissant des Européens et des Canadiens), la décision sera validée par le Conseil. *"Dans ce contexte, les gouvernements des entités fédérées indiquent que, pour les matières relevant de leurs compétences exclusives ou partielles au sein du système constitutionnel belge, elles entendent soumettre toute coopération en matière de réglementation à l'accord préalable de leur Parlement, et informer de toute décision réglementaire qui en découlerait."* Il est également garanti dans l'accord intrabelge que le Ceta n'affectera en rien la législation de l'Union européenne sur l'autorisation de mise sur le marché des OGM et des produits obtenus par les nouvelles technologies de reproduction. Une disposition valable également pour la restriction ou l'interdiction de la culture d'organismes génétique-

ment modifiés (OGM) sur leur territoire. *"La Belgique réaffirme que le Ceta n'empêchera pas de garantir l'application du principe de précaution dans l'Union européenne tel que défini dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne."*

4 Les appellations d'origine protégée. *"En cas de demande concernant les appellations protégées d'une des entités fédérées, le gouvernement fédéral s'engage à la relayer sans délai à l'Union européenne."*

5 Les agriculteurs. Les entités qui composent l'Etat belge et qui sont compétentes en matière agricole (fédéral et Régions) pourront activer la clause de sauvegarde en cas de déséquilibre de marché, y compris lorsque ce déséquilibre est identifié pour un seul produit. *"Des seuils précis seront déterminés endéans les 12 mois qui suivent la signature du Ceta déterminant ce que l'on entend par déséquilibre de marché. La Belgique défendra les seuils ainsi déterminés dans le cadre du processus de décision européen."* Une manière de protéger les productions européennes en matière agricole (produit ou secteur) qui serait en difficulté sur le territoire européen à cause d'importations canadiennes.

S.Ta.

Il est garanti dans l'accord que le Ceta n'affectera en rien la législation de l'Union européenne sur l'autorisation de mise sur le marché, l'interdiction ou la restriction des OGM.

La guerre de la com'

Les socialistes doivent convaincre que la gauche n'a pas été trahie

Nous n'avons jamais été contre les traités internationaux, ce que nous voulons, ce sont des traités justes." "Sans traité, c'est la jungle." Le PS a mis son armada communicationnelle en branle pour convaincre que la signature de cet accord ne s'assimile pas à un poignard planté dans le dos de la gauche. Expliquer et réexpliquer ce "oui" après tous ces "non". Le PS annonce jouer la transparence en assurant l'accès au détail des textes. "Les gens pourront juger sur pièces", assure Karim Ibourki, porte-

PS

parole. Pas évident, alors que déjà, les oppositions de gauche (Ecolo et PTB) abattent le compromis et que le MR fait passer le message que le traité en lui-même n'a pas été modifié. "Des postures", assène-t-on au boulevard de l'Empereur d'où sortaient dès hier les punchlines, vidéos et visuels didactiques de la propagande socialiste sur l'air: "Cet accord crée un benchmark pour les négociations commerciales au niveau européen." Au boulevard, on l'assène: le PS aura changé la face de l'Europe, n'en déplaise au MR, qui incarne aujourd'hui une droite courant derrière Paul Magnette. Il est vrai que très tôt, celui-ci a imprimé le tempo de la négociation pour personifier la résistance wallonne. Cela, on ne pourra sans doute plus le lui enlever.

Ma. C.

Les libéraux ont perdu la bataille de la communication

Au MR, "on est convaincu" que le blocage du PS et du CDH avait pour "seul but de faire capoter le sommet UE-Canada" – une victoire symbolique pour Elio Di Rupo et Benoît Lutgen. L'analyse est partagée à mi-mot par l'un ou l'autre humaniste. Mais elle ne peut cacher les erreurs du MR. La première, c'est d'avoir cru trop longtemps que le combat autour du Ceta était un simple jeu de positionnement à la gauche de la gauche. La stratégie politique a bien sûr compté et elle explique sans doute la résistance des deux partis, dans l'opposition

MR

au fédéral. Mais PS et CDH avaient aussi de réelles inquiétudes sur le fond du dossier. Ces inquiétudes – le MR ne l'a pas anticipé, c'est sa seconde erreur – ont d'ailleurs trouvé un écho dans des cercles libéraux. Un sondage RTL a montré qu'une écrasante majorité de francophones (à

72,6%; 12,7% d'avis contraires) soutenait le combat wallon contre le Ceta. Ce n'est pas un hasard si Didier Reynders a parlé jeudi d'"inquiétudes légitimes" dans le chef des francophones. Tout le tempo de la communication a été donné par la majorité wallonne, singulièrement par Paul Magnette (PS). Le MR n'a fait que courir derrière. Certes, Charles Michel et Didier Reynders étaient tenus, vu leurs fonctions, à un devoir de réserve. Mais le chef des libéraux wallons, Pierre-Yves Jeholet, a été très peu audible. Et son président de parti, Olivier Chastel, carrément invisible. Le jeu du MR consiste maintenant à dénigrer les "avancées" de l'accord de jeudi et à dire que ces négociations ont été une perte de temps. Pour

preuve, ce communiqué – limite méprisant et condescendant – publié jeudi: "Les clarifications ont permis au PS et au CDH de comprendre l'intérêt du Ceta"...

A. C.

Les humanistes tentent d'exister dans l'ombre des socialistes

Le vrai héros de cette histoire, c'est André Antoine (CDH). Il s'est investi personnellement pour faire modifier le Ceta. "Ça a permis un réveil de la démocratie."

C'est un Benoît Lutgen dithyrambique qui s'exprime ainsi au sujet du président du Parlement wallon. C'est que le président du CDH sait que le combat contre le Ceta a été personifié par le Paul Magnette, ministre-Président wallon, entraînant dans son sillage tout le PS. Les humanistes vont tenter d'exister dans l'ombre des socialistes. L'exercice consistera à tirer profit de la séquence de ces trois dernières semaines et des avancées obtenues dans l'accord. Dans son communiqué publié jeudi, le parti centriste utilise, par exemple, six fois l'expression "le CDH a obtenu...", faisant fi du travail initial d'Ecolo et de la majorité wallonne dans son ensemble. C'est significatif.

cdh

A. C.

“Pourquoi voter si vite?”

Ecolo

Chez Ecolo, qui dès le début, et bien avant que le PS et le CDH n'occupent l'espace médiatique, est convaincu qu'il fallait changer le projet de traité, la conclusion d'un accord a un goût amer. *“En demandant aux députés d'examiner le dossier en moins de vingt-quatre heures et de valider la délégation de signature, le gouvernement les empêche de continuer à jouer véritablement leur rôle et stoppe net le processus démocratique. En s'étant engagé dans un délai serré, il fait l'exact contraire de ce qu'il dit depuis deux semaines”,* précise Stéphane Hazée, chef de groupe Ecolo au Parlement wallon. Le député s'interroge par ailleurs sur la valeur juridique des textes négociés et sur toute une série de points qui n'a pas été rencontrée. L'avis demandé à la Cour de justice de l'Union européenne est cependant vu positivement, mais avec quelques nuances.

S.Ta.

“Un nouvel ultimatum”

PTB

Pour le PTB, étrangement peu audible dans le dossier du Ceta en dépit de tentatives pour faire entendre sa voix, l'accord intrabelge finalisé jeudi est imbuvable. Le PTB demande d'ailleurs aux parlementaires wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles de voter contre ce vendredi, dénonçant un nouvel “ultimatum”.

“On a apporté quelques petites modifications, mais ce qui est présenté aujourd'hui ressemble surtout à beaucoup de promesses et peu de garanties. Le principe des tribunaux spéciaux reste, mais la Commission européenne a promis de les ‘améliorer’. Une promesse sans aucune garantie fiable. Il y a aussi la promesse d'offrir plus de protection aux agriculteurs. Ce sont de petites modifications venues grâce à la large résistance et au débat de société mais, fondamentalement, l'accord n'a pas été modifié. Il n'y a aucune raison de faire passer cet accord en urgence dans les 48 heures. Nous devons savoir quelles sont les garanties solides qui peuvent être obtenues”, explique le président, Peter Mertens.

S.Ta.

L'interview

“Juridiquement bétonné”

■ Paul Magnette défend bec et ongles l'accord intrabelge et détaille les avancées obtenues.

Entretien Stéphane Tassin

Paul Magnette, le ministre-Président wallon (PS), répond aux critiques déjà nombreuses sur l'accord intrabelge finalisé jeudi en fin de matinée.

Demander au parlement de voter dès ce vendredi sur l'accord, n'est-ce pas s'enfermer dans un nouvel ultimatum ?

Nous avons quand même donné des droits exceptionnels à un parlement. Nous sommes le seul pays qui a fait cela. J'y suis allé de nombreuses fois et je rendrai une nouvelle fois des comptes devant les députés. Et puis, à un moment donné, il ne faut pas oublier qu'il y a vingt-sept pays qui attendent. Nous ne sommes pas tout seuls. Nous avons déjà fait échouer un sommet et reporter un autre, il ne faut pas abuser de leur patience.

La suspension de l'ICS, le mécanisme d'arbitrage privé, durant la période d'application transitoire du traité était prévue depuis février. Qu'est-ce qui a changé ?

Le travail, nous l'avons dans un premier temps mené avec l'Allemagne et l'Autriche. C'est ainsi que le système ISDS a été remplacé par l'ICS. Nous avons ici obtenu en plus que le système soit le plus détaillé possible. Notamment sur la question de la nomination des juges qui ne seront pas issus des milieux d'affaire. On permettra aussi d'éviter que la nomination de certains juges soit le fruit de remplacements. Enfin, nous avons obtenu la possibilité de demander à la Cour européenne un avis sur la compatibilité de l'ICS avec les traités européens.

Vous êtes certain d'avoir verrouillé juridiquement l'ensemble de vos demandes ?

Oui, de trois manières. Le premier moyen est “l'instrument conjoint”.

Une notion qui date de la convention de Vienne et qui est l'équivalent d'un amendement au traité, ce qui garantit son côté contraignant. De manière interne à la Belgique, nous avons défini par écrit la manière dont seront utilisées les procédures européennes. Il est clairement indiqué que tout ce qui a été négocié est un ensemble indissociable. C'est tout ou rien.

Vous n'avez cependant pas obtenu une renégociation totale du traité ?

Il ne fallait pas, parce que si nous obtenions une réouverture des négociations, nous perdions la main et le fédéral la reprenait. Rien n'aurait alors empêché les gouvernements conservateurs d'Europe de remettre en cause tout ce que nous avons obtenu ces derniers jours.

Vous avez obtenu des avancées sur les appellations d'origines. Quelles sont-elles ?

Nous avons clarifié les choses. Le système des AOP repris dans le traité sera évolutif. Nous pourrions demander au fédéral d'intégrer dans le traité certaines appellations wallonnes. Nous sommes certains désormais que le pâté gaumais ne pourra en aucun cas être copié par une entreprise canadienne.

Aucune mention sur des normes environnementales réclamées par Ecolo ?

C'est pourtant clair comme de l'eau de roche. Nous avons obtenu la garantie que les normes environnementales ne seront en aucun cas diminuées. Mais aussi celle que, en cas d'augmentation de ces normes par un Etat, une entreprise ne pourra pas lui demander d'indemnités.

Vous êtes certain de convaincre les parlementaires ?

Oui. Nous avons activé un deuxième verrou. Le parlement wallon va pouvoir continuer à suivre le Ceta. Si cela dérape, ils peuvent demander une suspension du traité qui s'appliquera à tous les Etats membres. Il y a une rupture radicale dans la méthode. On ne pourra plus mettre en place des traités de la même manière qu'avant.

“Il ne fallait pas la réouverture des négociations. Si nous l'obtenions, nous aurions perdu la main au profit du fédéral. Rien n'aurait empêché les gouvernements conservateurs de revenir sur nos acquis.”

PAUL MAGNETTE

Ministre-Président wallon (PS).

La perspective

La Belgique place une bombe sous le siège du Ceta

■ Si la Cour de justice de l'UE, qu'elle va saisir, rend un avis négatif, il faudra modifier le traité.

L'accord intrabelge intervenu ce jeudi sur le traité commercial (Ceta) conclu entre l'Union européenne et le Canada recèle un élément potentiellement explosif. Dans l'entretien qu'il a accordé mardi à "La Libre", Nicolas de Sadeleer, professeur ordinaire à l'Université Saint-Louis à Bruxelles, se demandait pourquoi personne n'avait songé à demander l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) sur l'Investment Court System (ICS) – le tribunal d'arbitrage créé par le Ceta pour trancher les différends entre investisseurs et Etats. C'est désormais chose faite. Le point B de l'accord belgo-belge précise que la Belgique demandera un avis à la CJUE quant à la comptabilité de l'ICS avec les traités européens. "C'est une première qu'un Etat membre saisisse la Cour sur base de l'article 218 § 11 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne" pour lui poser une question relative à un accord international conclu par l'UE, note le Pr de Sadeleer.

Un avis négatif obligerait à modifier le Ceta

C'est d'habitude la Commission qui saisit la Cour dans ce genre de circonstances, comme elle l'a fait pour savoir si le traité de libre-échange avec Singapour doit être considéré comme un accord commercial "mixte" ou de l'UE. Par ailleurs, la question sur les tribunaux d'arbitrage privés (ISDS) compris dans d'autres accords commerciaux n'a jamais été posée à la Cour.

C'est que les conséquences d'un

éventuel avis négatif de la Cour sont tout sauf minces. "L'accord envisagé ne peut entrer en vigueur en cas d'avis négatif de la Cour sur une disposition de tel ou tel chapitre, même s'il a été ratifié par tous les parlements", souligne le Pr de Sadeleer. Bref, si la Cour de justice de l'UE rend un avis négatif, il faudrait alors modifier le Ceta, ou réviser les traités, précise l'article 218.

"Ce qui est important, c'est de savoir comment les questions vont être libellées", note encore Nicolas de Sadeleer, ce que ne précise pas l'accord intrabelge. La tâche des commissions parlementaires est donc, selon lui, "d'identifier les risques d'incompatibilité qui pourraient se poser par rapport au traité fondateur".

Il faudra s'armer de patience – sans doute deux ans – pour connaître l'avis de la Cour. "Pour les avis, ce sont des questions extrêmement fines et extrêmement délicates et la Cour ne veut pas trancher dans la précipitation", précise le Pr de Sadeleer.

Olivier le Bussy

Le calendrier

A présent que les entités de la maison Belgique ont défini une position commune, les Etats membres ont jusqu'à vendredi minuit pour faire part de leurs observations. Le Coreper (les ambassadeurs des Vingt-huit) a déjà donné son feu vert préliminaire jeudi.

Chat échaudé craint l'eau froide.

Tant du côté du Conseil européen que de celui de la Commission, on se refuse à avancer une date pour la tenue du sommet UE-Canada, lors duquel le traité doit être signé par les parties.

Le Ceta devra ensuite être ratifié

par le Parlement européen, et pourra entrer en vigueur de façon provisoire. Il ne sera pleinement d'application qu'une fois ratifié par tous les Etats membres. **OleB**

En Europe

En Allemagne, le Ceta est face à un feu orange

Les réactions

“Le Ceta, une norme de droit international à laquelle nous n’avons pas touché une virgule.”

CHARLES MICHEL
Le Premier ministre (MR).

“Ce nouveau Ceta, c’est la nouvelle norme pour les prochains traités commerciaux.”

PAUL MAGNETTE
Ministre-président
de la Région wallonne (PS).

“Une réelle victoire pour les francophones et la démocratie.”

LE CDH
Dans un communiqué.

“La parenthèse ouverte s’est malheureusement refermée. Au final, les avancées sont extrêmement maigres.”

ECOLO
Dans un communiqué des coprésidents.

“Les avancées obtenues par la Wallonie ont de très grandes chances d’être insatisfaisantes.”

LA CNE
La Centrale nationale des employés
(la centrale des employés de la CSC)
maintient la pression.

“Ce qui se présente aujourd’hui ressemble surtout à beaucoup de promesses et peu de garanties.”

PETER MERTENS
Président du PTB.

“Si cela se concrétise, c’est une excellente nouvelle.”

STÉPHANE DION
Le ministre canadien des Affaires étrangères a salué l’accord entre parties belges. Son homologue français, Jean-Marc Ayrault, a abondé dans son sens.

“Les clarifications ont permis au PS et au CDH de comprendre l’intérêt du Ceta.”

OLIVIER CHASTEL
Le président du MR n’a pas perdu son sens de l’humour.

“On perd 600 fermes par an en Wallonie. On en perdra plus encore.”

LA FUGEA
Éleveurs et agriculteurs jugent insuffisantes les avancées obtenues par la Wallonie et demandent une renégociation du Ceta.

#CETA

Maintenant que cette histoire de Ceta est finie, on peut avoir le combat de boue entre Magnette et Trudeau? @alexana303 (en référence à un message du site satirique Nordpresse)

Michel dit que le texte n’a pas varié d’une virgule. Magnette parle d’avancées qui ont modifié l’esprit du traité. Qui ment? @jftam1974 (Jean-François Tamellini, secrétaire fédéral de la FGTB)

Si CETA refaire, Paul Magnette referait la même chose! ;-)
@rol_paul

Quelqu’un a pensé à commercialiser un magnet de Magnette?
@paul_vacca

#Magnette

Encore être la risée pour finalement accepter quelque chose qui est tout à fait logique et limpide...
CETA pleurer Paul... @alxdm

■ Les préventions wallonnes sont déjà reprises en partie dans l'avis de la Cour constitutionnelle.

Éclairage Nathalie Steiwer
Correspondante à Berlin

Dans la tempête juridique déclenchée par le vote du parlement wallon contre la signature de l'accord entre UE et le Canada (Ceta), tous les regards sont tournés vers la Belgique. La surprise pourrait pourtant venir d'Allemagne. Toges rouges, lavallières blanches et l'air solennel: voici la Cour constitutionnelle allemande et elle n'a pas dit son dernier mot. Le gouvernement allemand avait poussé un "ouf" de soulagement lorsque, le 13 octobre dernier, la Cour l'avait autorisé à approuver l'accord provisoire avec le Canada. Saisie en urgence par des députés et citoyens, la Cour avait estimé qu'il ne risquait pas d'y avoir de "violation irréparable" des droits démocratiques si le Ceta était appliqué provisoirement, en attendant le vote des parlements.

C'était toutefois un "oui, mais", note Markus Krajewski, professeur de droit public à l'université Friedrich Alexander d'Erlangen-Nuremberg, sur un blog spécialisé. Un "oui" parce que la Cour n'a pas voulu

"fragiliser les relations commerciales de l'Allemagne ou de l'UE, en interdisant au gouvernement allemand d'approuver le traité". La Cour ne veut pas non plus être *"le cimetière des traités internationaux, comme le Sénat américain"*.

Un droit de veto lors des arbitrages

Mais il y a un "mais", parce que les juges de Karlsruhe ont restreint les chapitres de l'accord qui s'appliqueront en attendant la ratification des parlements nationaux. Les Etats avaient déjà exclu les mesures de protection de l'investissement de l'accord provisoire. La Cour constitutionnelle y ajoute des questions sociales : la reconnaissance des compétences professionnelles et la protection des travailleurs. Deux questions soulevées justement par le parlement wallon.

La deuxième condition posée est celle de la réversibilité: l'entrée en vigueur provisoire de l'accord ne peut pas s'appliquer indéfiniment. L'Allemagne, ou tout autre Etat membre, doit pouvoir en sortir. L'ordonnance *"n'est valable que le temps d'avoir un avis définitif de la Cour, ce qui peut prendre un à deux ans"*, remarque Christoph Vedder, professeur honoraire de droit public et de

droit européen à l'Université d'Augsbourg.

La troisième condition concernait le mécanisme d'arbitrage (ICS), un autre point critiqué par Paul Magnette. Une décision du Conseil de l'Union européenne prévoit que

cette juridiction ne soit pas mise en place dans le cadre de l'application provisoire de l'accord. Les juges de Karlsruhe étaient allés plus loin, puisqu'ils proposent que le Conseil et la Commission européenne concluent un accord interinstitutionnel qui donnerait de facto un droit de veto à tous les gouvernements lors des arbitrages.

L'alliée des parlements nationaux

Peut-on s'attendre à ce que les juges allemands bloquent en définitive l'accord en rendant leur avis complet d'ici quelques mois ou années ? *"C'est peu vraisemblable, estime Christoph Vedder, ils ne l'ont jamais fait jusqu'à présent, même lorsque leur jugement était sévère, comme à propos du traité de Lisbonne en 2009."* En revanche, précise-t-il, *"ils fixent des règles qui servent de référence pour le futur"*.

Et la Cour constitutionnelle allemande a beaucoup de choses à dire sur le fonctionnement démocratique des institutions européennes. Elle ne parle pas directement des parlements régionaux dans le cas du Ceta, parce que *"contrairement à la Belgique, les régions allemandes n'ont aucune compétence en matière commerciale"*, souligne Christoph Vedder. En revanche, en 2009, elle avait placé la volonté des parlements nationaux, représentants d'un *"peuple souverain"*, au-dessus de celle du Parlement européen tant qu'il n'existe pas de *"peuple européen"*.

Les juges de la Cour constitutionnelle ont posé des conditions strictes pour l'entrée en vigueur provisoire de l'accord entre l'Union européenne et le Canada.